

# **Actes des assises romandes sur les jeunes migrant-e-s débouté-e-s privé-e-s de formation**

[www.unapprentissage-unavenir.ch](http://www.unapprentissage-unavenir.ch)

tenues à l'École d'études sociales et pédagogiques  
(EESP),  
le samedi 2 février 2019 de 14h-17h,  
chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne

Introduction.....	1
A. Programme .....	3
B. Témoignages .....	3
a. Premier témoignage : Vaud.....	3
b. Deuxième témoignage : Vaud .....	3
c. Troisième témoignage : Vaud.....	3
d. Quatrième témoignage : Vaud.....	4
e. Cinquième témoignage : Jura.....	4
f. Sixième témoignage : Genève.....	4
g. Septième témoignage : Valais .....	4
C. Situation juridique, avec l'exemple du canton du Valais .....	5
D. Situation politique .....	5
a. Niveau fédéral .....	6
b. Niveau cantonal .....	6
E. Ateliers en groupe, dans le but de rédiger l'appel du 2 février .....	7
a. La voix des jeunes.....	7
b. La voix des patron-ne-s .....	8
c. La voix des familles de parrainage.....	8
d. La voix des professionnel-le-s du domaine .....	9
e. La voix des enseignant-e-s .....	9
f. Brainstorming.....	10
F. Annexes .....	10
a. Présentation Powerpoint .....	10
b. Liste des présences .....	10
c. Appel UN APPRENTISSAGE – UN AVENIR .....	11

## Introduction

Mesdames et messieurs, chers collègues, chers amis,

Au nom du SSI Suisse, je vous souhaite la chaleureuse bienvenue ici à Lausanne pour ces Assises romandes qui vont traiter d'un sujet de préoccupation très important actuellement : les jeunes migrantes et migrants déboutés qui sont privés de formation.

Je vous remercie pour votre présence en nombre qui montre l'intérêt et l'urgence de débattre de ce thème. Nous comptons des participants des 6 cantons romands et de Berne. Je remercie nos partenaires Action-Parrainage et l'ADEM qui se sont embarqués avec nous dans cette initiative. Son origine est une démarche citoyenne qui a été provoqué par l'inquiétude des personnes en contact avec les jeunes et les patrons.

L'intention des organisateurs est de thématiser cette question pour qu'elle soit portée au niveau national et nous espérons aujourd'hui identifier les pistes pour y parvenir.

Après une hausse massive des arrivées durant trois ans, notre pays observe une baisse radicale de l'arrivées des migrants. Les demandes d'asile en Suisse ont continué à diminuer en 2018. Au total, 15'255 demandes ont été déposées, soit 15% de moins que l'année précédente. Il s'agit du niveau le plus bas en onze ans. Cette période de baisse devrait être l'opportunité de faire un travail qualitatif. La Suisse peut se permettre cela et cela représenterait un investissement.

Des efforts conséquents ont été entrepris depuis plus de trois avec des initiatives louables qui ont été développés tant du côté des autorités que de la société civile. Les cantons via la CDAS ont sorti des recommandations pour une meilleure prise en charge des MNA et qui sont applicables pour les jeunes adultes arrivés comme MNA en Suisse. Notre pays s'est doté d'un agenda intégration qui devrait renforcer les PIC existants.

Qu'en est-il en réalité ? Où en sommes-nous ? Comment s'assurer que l'agenda intégration couplé à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'asile permettent une intégration réelle et de qualité ? Il s'agit d'avoir une vision de cette intégration.

Nous sommes actuellement dans une situation où finalement tout le monde est perdant, bien entendu surtout les jeunes qui sont les premiers concernés, mais également nos autorités de migration qui, malgré les décisions négatives, n'arrivent souvent pas à exécuter les retours. Ce qui pousse ces jeunes dans la clandestinité en leur faisant courir des risques. La situation actuelle fabrique de la précarité, du mal-être et porte en son sein l'émergence de problèmes sociaux futurs.

Il est impératif de changer l'approche pour que ces jeunes puissent achever leur formation et être équipé de compétences suffisantes et nécessaires pour entamer soit un processus d'intégration ou de réintégration quel que soit le pays concerné. Et si retour il y a, celui-ci aurait ainsi de plus grande chance d'être durable et de contribuer avec à la vie économique des pays d'origine. Parlons de solution durable de qualité. C'est un combat qui a été porté par les organisations de protection de l'enfance au

niveau international et intégré dans le Pacte mondial pour les Migrations que la Suisse n'a toujours pas accepté.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous entendre vous les jeunes, vous les personnes qui les soutenez, vous les professionnels de la prise en charge, vous les patrons qui les employez pour mieux comprendre les défis auxquels nous sommes confrontés. Cette après-midi sera un temps de débat, mais nous espérons aussi que nous pourrons déboucher sur des pistes concrètes permettant un plaidoyer au niveau national avec pour but un changement de pratique radical.

Il s'agira durant cette journée d'en explorer les différents aspects, d'en mesurer les conséquences pas seulement psychiques, mais également en terme d'intégration sociale, scolaire ou professionnelle.

Je vous souhaite, je nous souhaite de fructueux débats.

Olivier Geissler, SSI Suisse

## A. Programme

Le déroulement de l'après-midi s'articule en trois parties.

C'est tout d'abord à travers différents témoignages exprimés par des jeunes, familles de parrainage, patron-ne-s et professionnel-le-s du domaine qu'il sera possible de mesurer l'ampleur de la situation. Un exposé sur la situation juridique et politique sera ensuite partagé par des représentantes du canton du Valais et du canton de Vaud, suivi enfin par des ateliers répartis par profils, dans le but de rédiger un appel portant la voix de toutes les parties présentes.

## B. Témoignages

### a. Premier témoignage : Vaud

Parrain : Création de liens, fiabilité sans faille, évolution du jeune faisant preuve de maturité, d'une volonté d'apprendre et de comprendre le fonctionnement du système suisse. Recours déposé par une avocate fin décembre. Espoir donnée grâce aux assises romandes du 2 février.

Employeur, entreprise de revêtements de sol : Jeune enthousiaste et appliqué, à qui il souhaite de pouvoir terminer son apprentissage qui lui permettra de subvenir à ses besoins et ceux de sa famille. Constat du manque d'intérêt par les Suisses pour les métiers du bâtiment. Son apprenti ne prend, dans ce contexte, la place d'aucun autre jeune suisse et répond à un besoin économique.

Jeune : Début du préapprentissage en 2018. Inquiétude et démotivation suite à la décision de renvoi, en gardant cependant l'espoir de pouvoir terminer son apprentissage. Nécessité de terminer son CFC dans le but de ne pas « gaspiller » les années passées en Suisse.

### b. Deuxième témoignage : Vaud

Employeur, entreprise de carrelage : Motivation et intégration sortant de l'ordinaire. Paradoxe dû au fait de donner espoir en mettant tout en place et de devoir tout arrêter du jour au lendemain. Expérience qu'il reconduirait dans tous les cas.

### c. Troisième témoignage : Vaud

Employeur, agriculteur : préapprentissage de 2017 à 2019 et apprentissage dès 2019. Peu d'intérêt de la part des Suisses pour le domaine. Démarches entreprises avec le Service de la population (SPOP), qui l'a autorisé à engager le jeune.

Qualité des liens indéniable, du fait que le jeune vive à la ferme.

Jeune : depuis deux ans en Suisse, avec l'unique souhait de pouvoir pratiquer le jour où il devra rentrer chez lui.

#### d. Quatrième témoignage : Vaud

Marraine d'un jeune Erythréen arrivé en Suisse à 17 ans, ayant trouvé une place d'apprentissage chez un carrossier satisfait de son travail. Décision d'asile négative rendue en décembre 2018 l'obligeant à quitter la Suisse le 8 janvier 2019. Depuis, le jeune a perdu l'appétit. « C'est un rêve qui s'écroule ». Comment choisir entre « devoir partir ou rester à l'aide d'urgence » ? Le conseil de la famille était celui de rester en Suisse en attendant que la situation se débloque pour qu'il puisse terminer sa formation. Le jeune a néanmoins fait le choix de rentrer, tout en souhaitant toujours pouvoir un jour valider sa formation. Le patron se dit prêt à le recevoir à nouveau pour qu'il termine le processus entamé.

#### e. Cinquième témoignage : Jura

Éducatrice sociale dans un centre pour MNA, qui insiste sur le fait que le jeune guinéen concerné aurait souhaité venir mais qu'il est rattrapé par ses difficultés d'ordre psychologique. Celui-ci a été intégré dans une école secondaire du fait de sa maîtrise du français, a obtenu de bonnes notes qui lui ont permis d'accéder à un préapprentissage d'installateur sanitaire. Son patron, content de lui, lui a offert un apprentissage pour l'été. En décembre 2018, le jeune a reçu une réponse négative et a dû être hospitalisé suite à une décompensation. Un recours est pendante.

L'association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) a fait une demande au Service de la population du canton pour qu'il puisse continuer son apprentissage, ce qui lui a été refusé. En cas de décision négative du Tribunal administratif fédéral, l'encadrement pour ce jeune sera d'une importance cruciale.

#### f. Sixième témoignage : Genève

Association des médiatrices interculturelles (AMIC) : Comment aider les jeunes à s'intégrer et à construire leur avenir en sachant que les décisions d'asile ne dépendent pas d'eux ? Le SEM demande à la jeune de quitter la Suisse alors que ses deux frères ont reçu un permis F. Celle-ci est arrivée il y a quatre ans, à l'âge de 16 ans. En dernière année d'apprentissage, elle se voit aujourd'hui contrainte de tout arrêter, n'étant plus titulaire du permis N.

#### g. Septième témoignage : Valais

Patron de l'entreprise NUANCE Couleur & Habitat Sàrl à Sion, entreprise de peinture, qui rappelle que son entreprise a déjà formé et engagé plusieurs apprentis requérants d'asile. L'apprenti concerné est originaire de Guinée et âgé de 18 ans. Il est arrivé en Suisse en avril 2017 et est actuellement en attente d'une décision de renvoi. Sa formation a débuté en août 2018 et devrait se terminer en août 2020.

Suite à son stage durant le mois de juillet 2018 et au vu de sa motivation, le patron a engagé ce jeune pour un apprentissage de peintre en bâtiment, en formation élémentaire, pour une durée de 2 ans. Il s'est très vite adapté à ses nouvelles tâches. Il attache de l'importance au soin dans son travail et agit dans l'intérêt de l'entreprise. Il veille à bien suivre les instructions données par ses collègues, collabore et s'entend bien avec eux. Son contact avec les clients lui donne entière satisfaction.

Dans son travail scolaire et pratique aux cours professionnels, il se donne de la peine pour effectuer au mieux les tâches demandées pour réussir sa formation. Aux cours pratiques, il a obtenu la note de 4.6 et en théorie sa note au bulletin intermédiaire était de 4.9.

Au mois de décembre 2018, il a reçu une réponse négative à sa demande d'asile. Le patron insiste sur les conséquences négatives pour l'entreprise si l'apprenti devait quitter sa place de travail : recrutement d'un nouvel apprenti non qualifié, sans la garantie d'en trouver un en cours d'année. L'apprenti serait de plus frustré de s'être investi dans cette formation sans pouvoir la terminer avec un CFC « en poche ». Le patron aurait le sentiment d'avoir échoué dans son rôle de formateur, sans parler du coût que représente la formation d'un apprenti s'il fallait repartir de zéro.

Pour toutes ces raisons, il espère vivement que le recours déposé aboutisse et que le jeune puisse rester en Suisse.

## **C. Situation juridique, avec l'exemple du canton du Valais**

Françoise Jacquemettaz, responsable d'une permanence juridique et sociale, tutrice de tous les MNA en Valais : La problématique touche un grand nombre d'Erythréens et seulement deux Guinéens. En 2004-2005, la désertion n'entraînait pas dans les motifs d'asile. Un recours à la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a permis de préconiser le fait de reconnaître comme réfugiées les personnes réfractaires ou qui désertent le service national érythréen. A la fin des années 2015, les premières décisions négatives sont tombées, motivées par le fait que la sortie illégale et la désertion ne rentrent plus dans les motifs d'asile. Les décisions des recours déposés en 2016 et 2017 s'avèrent négatives pour les jeunes. Tel n'est en revanche pas le cas pour les mères seules avec enfants. Résultat : les jeunes s'en vont. Conseil à leur donner : attendre en Suisse le résultat des assises.

A noter également que l'absence d'accord de réadmission avec l'Erythrée rend les renvois impossibles. L'aide d'urgence n'offre aucune possibilité et plonge les jeunes en marge de notre société.

## **D. Situation politique**

Présentation par Diane Barraud, pasteure

## a. Niveau fédéral

Motion 18.4331, déposée au Conseil national par Lisa Mazzone le 14 décembre 2018, « [Loi sur l'asile, autorisation d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes: les Cantons doivent pouvoir décider](#) » ; non encore traité au conseil.

Cette motion se base sur l'art. 43 al. 3 LAsi : « Le DFJP peut, en accord avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, habiliter les cantons à prolonger, au-delà du délai de départ, les autorisations d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes si des circonstances particulières le justifient. Cette règle s'applique par analogie à la procédure d'asile au sens de l'art. 111c ».

Texte déposé :

« Le Conseil fédéral prend les mesures nécessaires afin de permettre aux Cantons de prolonger seuls les autorisations d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes si des circonstances particulières le justifient au-delà du délai de départ. En ce sens, l'article 43 alinéa 3 LAsi pourrait être modifié de la manière suivante :

« Les Cantons sont habilités à prolonger, au-delà du délai de départ, les autorisations d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes si des circonstances particulières le justifient. Cette règle s'applique par analogie à la procédure d'asile au sens de l'article 111c ».

Le Conseil fédéral se prononcera d'ici le mois de mars, puis à leur tour, les chambres nationales.

## b. Niveau cantonal

Postulats déposés dans les cantons du Valais, de Genève et de Berne.

Exemple avec la motion déposée au Grand Conseil bernois par Hasim Sancar (Verts) le 27 novembre 2018, « [Permettre aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s sans possibilité de retour de travailler](#) ».

Texte déposé :

« Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès du Département fédéral de justice et police (DFJP) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) pour que le canton, conformément à l'article 43, alinéa 3 de la loi sur l'asile (LAsi), soit habilité à prolonger les autorisations d'exercer une activité lucrative des requérantes et requérants d'asile déboutés, si leur employeuse ou employeur en fait la demande et que leur rapatriement sous contrainte ne peut être exécuté. Les personnes concernées pourront ainsi poursuivre leur activité professionnelle jusqu'à leur renvoi effectif si leur employeuse ou employeur en fait la demande au canton.

Développement :

Aujourd'hui, lorsqu'une personne entame une procédure d'asile en Suisse, elle reçoit une autorisation de séjour pour requérant d'asile (livret N) qui lui permet, selon les conditions fixées par les autorités cantonales compétentes, d'entreprendre une formation ou d'exercer une activité lucrative.



Lorsqu'une requérante ou un requérant d'asile se voit notifier une décision d'asile négative, son autorisation d'exercer une activité lucrative expire à l'échéance du délai de départ.

L'exécution effective du renvoi peut cependant prendre beaucoup de temps, en particulier lorsqu'aucun accord de réadmission n'a été conclu avec le pays d'origine et qu'il est dès lors impossible de procéder à un rapatriement sous contrainte.

Certaines personnes concernées se retrouvent alors dépendantes de l'aide d'urgence ou de l'aide sociale, sans pouvoir travailler, alors qu'elles exerçaient une activité lucrative, payaient des impôts et contribuaient au développement économique de la Suisse avant que la décision d'asile ne tombe.

L'article 43, alinéa 3 de la loi sur l'asile prévoit que « le DFJP peut, en accord avec le DEFR, habiliter les cantons à prolonger, au-delà du délai de départ, les autorisations d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes si des circonstances particulières le justifient. Cette règle s'applique par analogie à la procédure d'asile au sens de l'art. 111c ».

Nous partons du principe que le canton de Berne n'a jamais ou trop rarement eu recours à cette possibilité.

Il est impossible de procéder à un rapatriement sous contrainte vers un pays qui n'a pas conclu d'accord de réadmission avec la Suisse. Cette situation entre dans la catégorie des circonstances particulières, puisque les requérantes et requérants d'asile déboutés originaires d'un pays avec lequel il n'y a pas d'accord de réadmission restent *de facto* en Suisse. Ces personnes doivent être autorisées à poursuivre leur activité ou à terminer la formation qu'elles ont entamée. De cette façon, elles contribuent au développement économique de la Suisse, la dépendance à l'aide sociale est évitée, et on lutte contre l'idée selon laquelle les requérantes et requérants d'asile déboutés ne font rien que traîner dans la rue.

Les employeuses et employeurs qui le souhaitent doivent pouvoir poursuivre un rapport de travail existant. Cela leur évite des pertes financières considérables. Les requérantes et requérants d'asile doivent pouvoir poursuivre leur activité lucrative jusqu'à leur renvoi effectif. Freiner les efforts déployés pour poursuivre un rapport de travail revient à envoyer un signal négatif aux employeuses et employeurs. En fin de compte, une telle solution peut même signifier une aide au retour « sur place » ».

Que faire dans l'intervalle ?

- Appel aux autorités pour faire usage d'un maximum de marge de manœuvre et de bon sens
- Régularisation après 5 ans mais dans la pratique, utilisé uniquement de manière restrictive
- Pour certains pays de provenance ou certaines situations, possibilités de revenir sur les décisions à travers des demandes de réexamen au SEM

## **E. Ateliers en groupe, dans le but de rédiger l'appel du 2 février**

### **a. La voix des jeunes**

On nous oblige à arrêter notre apprentissage. Cela nous plonge dans une situation très difficile psychologiquement et dans une vie misérable. Nous avons l'inquiétude de ne pas pouvoir continuer notre formation, de perdre notre logement. Nous avons l'inquiétude d'être renvoyé-e-s dans notre pays. Les gens ne se rendent pas compte du danger.

Nous ne voulons pas devenir des criminel-le-s.

Nous avons besoin d'une formation et d'une expérience professionnelle pour notre futur. La formation nous permet d'être indépendant-e-s. Nous avons besoin de construire notre avenir, c'est là que nous voulons mettre notre énergie.

*Donnez-nous la chance de rester et de finir notre apprentissage, laissez-nous travailler.  
Nous voulons obtenir quelque chose qui va nous servir pour demain.*

## **b. La voix des patron-ne-s**

Nos entreprises ont besoin d'apprenti-e-s motivé-e-s que nous peinons parfois à trouver. Nous avons fait l'expérience de jeunes apprenti-e-s migrant-e-s très sérieux/ses et engagé-e-s dans leur travail.

Nous nous retrouvons face à des interruptions d'apprentissage néfastes à nos entreprises. La réorganisation du travail devient alors difficile.

Nous constatons une incohérence entre la volonté d'intégration à laquelle on nous demande de contribuer et les renvois d'apprenti-e-s ou de jeunes promis-e-s à un apprentissage.

Nous souhaitons être informé-e-s plus explicitement de la part des autorités sur les implications et les risques que comporte l'engagement d'un-e jeune migrant-e. Nous attendons un soutien clair de l'Etat dans notre effort d'engager des apprenti-e-s.

Nous estimons qu'il est un devoir de former des jeunes. La formation est un bagage pour leur avenir et prévient la délinquance. Nous pensons qu'il est humainement normal de donner à des jeunes la possibilité de se former et d'exercer leurs compétences.

*Nous demandons que les autorités prennent en compte le fait que certain-e-s jeunes ont un contrat d'apprentissage ou une promesse d'apprentissage.*

*Nous insistons pour demander que les jeunes en formation ou avec promesse de formation ne soient pas renvoyé-e-s. La privation de formation, donc de perspectives d'avenir, risque de pousser certains jeunes dans l'errance, dans la rue.*

*Nous demandons que, même débouté-e-s, des jeunes qui ont répondu aux exigences d'intégration de la Suisse puissent poursuivre leur apprentissage de même que s'il s'agissait d'une formation de type scolaire. Nous souhaitons obtenir des garanties sur le fait que le/la jeune pourra terminer sa formation.*

## **c. La voix des familles de parrainage**

Nous sommes des familles et des personnes impliquées dans l'accompagnement de jeunes requérant-e-s d'asile. Nous nous engageons auprès d'elles/eux affectivement, mais aussi économiquement. Nous souhaitons être reconnu-e-s car nous sommes les témoins directs de ces parcours de vie, semés d'embûches et d'empêchements.

Nous sommes indigné-e-s et en colère par les décisions négatives, qui nous semblent souvent incompréhensibles, adressées aux jeunes avec qui nous avons tissé des liens. Nous souhaitons qu'elles/ils puissent poursuivre leur trajectoire et celle-ci passe, entre autres, par la formation.

La formation scolaire et professionnelle devrait être accessible à toutes et tous, et ceci sans considération d'âge. Les adultes tout comme les mineur-e-s ont besoin d'une formation pour construire leur avenir.

Nous estimons que la formation a un rôle-clé à jouer dans la résolution durable de la question migratoire.

*Nous exigeons que ces jeunes puissent terminer leur formation et nous voulons qu'elles/ils aient des perspectives. Nous exigeons donc qu'il n'y ait pas de renvoi possible si un-e jeune a entamé une formation. Et nous exigeons également que la situation des jeunes débouté-e-s ayant débuté une formation soit reconsidérée.*

#### **d. La voix des professionnel-le-s du domaine**

Nous, professionnel-le-s en charge des jeunes migrant-e-s, dénonçons la détresse de jeunes motivé-e-s et investi-e-s dans leur intégration et leur apprentissage qui, suite à des décisions négatives, se retrouvent confrontés à des difficultés d'ordre psychosocial.

Nous sommes confronté-e-s à une impossibilité de mener à bien les missions qui nous sont confiées.

Nous relevons une incohérence du système qui provoque une atteinte à la santé globale des jeunes et pousse à la marginalisation et à la précarisation.

Nous sommes convaincu-e-s que la formation et l'apprentissage sont des droits pour toutes et tous. Ces droits contribuent à la construction d'une identité solide et participent à la cohésion sociale.

*Nous demandons une continuité dans l'accompagnement des jeunes, indépendamment de leur statut. Nous demandons une cohérence politique et sociale afin d'éviter le gaspillage financier et humain.*

#### **e. La voix des enseignant-e-s**

Notre mission est d'enseigner, de mener des jeunes à un titre certifiant et qualifiant. Cette mission est rendue parfois impossible par des décisions d'autres instances de l'Etat. Nous sommes dans une situation absurde et non porteuse de sens. Les apprenant-e-s sont dans une situation paradoxale où un service de l'Etat leur dit « Intègre-toi » et l'autre « Quitte le pays ».

Laissez-nous redevenir crédibles – comme enseignant-e-s et comme adultes - pour le bien de tous les élèves et apprenant-e-s.

*Nous demandons de recevoir des informations claires des départements de formation pour savoir que répondre et que faire lorsqu'on fait face à une situation critique. Et nous demandons de considérer les jeunes comme des apprenant-e-s et non pas comme des migrant-e-s.*

*Nous demandons que tout jeune puisse terminer une formation qualifiante et certifiante quel que soit son statut.*

## f. Brainstorming

Actions	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Articles et témoignages sur la situation politique en Erythrée du point de vue des jeunes (comme la majorité des jeunes sont des Erythréen-ne-s).</li> <li>2. Demande de régularisation à faire valoir selon M. Gattiker (Secrétariat d'État aux migrations - SEM). Or, difficultés à remplir les conditions légales dans la pratique. Proposition : soumettre aux autorités cantonales des régularisations en masse pour faire pression.</li> <li>3. Sensibiliser les départements de la formation au niveau cantonal, qui sont plus enclins à comprendre la problématique de la privation de formation que les départements axés sur l'emploi.</li> <li>4. Plateforme à mettre en place au niveau de la Suisse allemande pour couvrir la situation au niveau national.</li> <li>5. Manifestations/grève par les pairs, à travers les écoles p. ex pour soutenir les jeunes privés de formation.</li> </ol>
Diffusion	<p>Site de l'appel <a href="http://www.unapprentissage-unavenir.ch">www.unapprentissage-unavenir.ch</a>, entourage de chacun d'entre nous, réseaux sociaux, associations patronales, syndicats, Économiesuisse, secrétaires d'associations professionnelles, écoles axées sur l'audio-visuel pour communiquer l'appel (Universités de Neuchâtel, ECAL), associations d'étudiants, écoles où sont scolarisées les jeunes, parents d'élèves et élèves en général, conseils et parlements de jeunes, communes, grands conseils, conseils d'État, Parlement à Berne, SEM, Conseil fédéral, églises, associations chrétiennes, programmes de santé, ev. créer une plateforme de crowdfunding pour acheter des pages dans les journaux.</p>

## F. Annexes

### a. Présentation Powerpoint

### b. Liste des présences

### **c. Appel UN APPRENTISSAGE – UN AVENIR**